

# PRÉVENTION, SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL



## Santé au travail et dérèglements climatiques

### Prévention des risques liés aux vagues de chaleur

Il n'existe pas dans la loi de température au-delà de laquelle il faut arrêter impérativement l'activité professionnelle. Certes, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) estime qu'au-delà de 30 °C pour un travailleur sédentaire et **28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque** pour la santé... Leur dossier est à retrouver ici :

<https://www.inrs.fr/actualites/chaleur-canicule.html> des brochures et conseils de prévention, visant à limiter autant que possible l'exposition excessive à la chaleur des travailleurs.

#### Plus d'infos

\*niveaux d'alerte canicule dans le Plan National Canicule sur la page du ministère du Travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/chaleur-et-canicule-au-travail-les-precautions-a-prendre>

\*guide de prévention des risques liés à la chaleur produit avec les partenaires dans le cadre du PST4 :

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_prevention\\_chaleur\\_2023.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_prevention_chaleur_2023.pdf)

\*extrait du rapport Eurogip [Travail par forte chaleur et canicule : quelles législations et actions à l'international ...](#)



Si certains métiers sont plus directement concernés que d'autres – dans l'agriculture ou le bâtiment, par exemple –, **tous les emplois sont impactés par la canicule.**

**Pour y faire face, il est impératif de faire de l'organisation du travail un objet de négociation obligatoire.**

- Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté l'avis «Travail, santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?»  
<https://www.lecese.fr/actualites/travail-sante-environnement-quels-defis-relever-face-aux-dereglements-climatiques-le-cese-adopte-lavis>

une série de préconisations pour « Mettre en œuvre la sobriété »

<https://api.www.syndicalismehebdo.fr/uploads/media/2023/01/3857-actu-avis-cese-sobriete-63c128fb17c64379923444.pdf>

A l'échelle régionale nous avons déjà l'Avis du CESER « Environnement et Santé en Occitanie : enjeux et propositions – Comment la Région peut-elle contribuer à favoriser une connaissance éclairée des politiques publiques par les habitants » <https://www.ceser-occitanie.fr/publications/avis-environnement-et-sante-en-occitanie-enjeux-et-propositions-comment-la-region-peut-elle-contribuer-a-favoriser-une-connaissance-eclairée-des-politiques-publiques-par-les-habitants/>

Par exemple celle-ci, Comment négocier pour la transition écologique juste ?

[https://arc.cfdt.fr/portail/arc/comment-negocier-pour-la-transition-ecologique-juste-srv2\\_1258617](https://arc.cfdt.fr/portail/arc/comment-negocier-pour-la-transition-ecologique-juste-srv2_1258617)



### Document Unique intégrant dans la Prévention les Grosses chaleurs

Adopter une approche qui vise à **identifier des circonstances d'exposition** posant problème, quel que soit le métier, pour **nourrir le document unique**. Cela permet de prendre en compte tous les professionnel·les.



Même si "les mécanismes d'effets sanitaires sont encore peu étudiés", l'Anses estime que "la plupart des risques professionnels sont et seront affectés par le changement climatique". L'agence évoque les risques physiques liés à la chaleur (déshydratation, crampes, malaises, baisse de vigilance, coup de chaleur...) mais aussi les RPS : l'inconfort thermique et la difficulté à dormir la nuit peuvent rendre les salariés tendus et compliquer les relations avec l'encadrement, les collègues ou le public. Annexes : Travaux de l'**Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)**, avec un **tableau synthétiques par risques professionnels induits par les changements climatiques** ( des RPS aux risques de chutes...)



### Trop chaud pour travailler - Regarder le documentaire complet | ARTE

Pourrons-nous continuer à produire toujours plus dans un monde qui se réchauffe inexorablement ? Entre catastrophe sanitaire, mise à mal de l'économie et creusement des inégalités, cette enquête édifiante éclaire les conséquences de l'augmentation des températures sur le travail.

[www.arte.tv](http://www.arte.tv)

**NAO et mobilité domicile -travail** : Depuis la [loi d'orientation des mobilités \(LOM\) du 24 décembre 2019](#), tout employeur de plus de 50 salariés sur un même site est concerné par l'obligation d'intégrer la mobilité domicile-travail au volet qualité de vie au travail et égalité professionnelle des négociations annuelles obligatoires (NAO). Comment, depuis, la mobilité est-elle prise en compte dans les entreprises ?

Un rapport de l'[Agence de la transition écologique \(Ademe\)](#) et la [Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités \(DGITM\)](#) dresse un premier bilan de l'intégration des questions liées aux trajets domicile-travail dans les NAO en 2021 et 2022.

[18 préconisations](#)

[Fiche NAO de la F3C/Poste](#)

Si ces documents avec la contribution CFDT vous intéressent, que vous souhaitez aller plus loin en construisant un plan d'action, contactez-nous !



**OCCITANIE**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**Françoise FABRE**  
SECRETAIRE RÉGIONALE

Egalité Professionnelle - Qualité de Vie au Travail / Handicap

06 67 86 54 98  
[f.fabre@occitanie.cfdt.fr](mailto:f.fabre@occitanie.cfdt.fr)